

<http://m.lavoixdunord.fr/region/la-commission-europeenne-interdit-la-peche-de-plus-d-un-ia31b0n3154479>

La Commission européenne interdit la pêche de plus d'un bar par jour !

Publié le 11/11/2015

Partagez sur :



Les inconditionnels boulonnais de la digue Carnot, qui pêchent notamment le bar, risquent d'être sonnés par ce qu'ils vont lire.

La Commission européenne a décidé de **limiter les prises à un bar par jour et par pêcheur**. Nul doute que les pêcheurs risquent de très mal prendre cette mesure qui **condamne la pêche récréative du bar**.

En ce qui concerne **les chalutiers, c'est encore plus sévère** : la Commission européenne propose une interdiction totale de la pêche du 1er janvier au 30 juin, puis une limitation à **1000 kg par navire et par mois**, dans certaines zones seulement, à partir du 1er juillet.

C'est la proposition Tacs et quotas 2016 qui doit encore être discutée par les États membres. Mais ça va faire grincer des dents.

ROMAIN DOUCHIN